OBERSAASHEIM

Le Petit Rapporteur

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. **Approbation du procès-verbal du 23.07.2026 :**
   Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 23 juillet 2026.

2. **Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire - modifications :**
   Le conseil est informé que suite au passage de la commune au RNU (annulation du PLUi), la délégation de pouvoirs au Maire concernant le droit de préemption visant l'achat de terrains ou de biens immobiliers est désormais retiré.
   Le Maire informe également de la modification de la délégation concernant l'éventualité d'une action en justice administrative et judiciaire.

3. **Taxe d'habitation logement vacant :**
   La loi de finances de 2026 crée une nouvelle imposition appelée taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) applicable à compter de janvier 2027. Le taux de la TVLH sera de 8.73% pour l'année 2027.

4. **Organisation des services – Tableau des effectifs et des emplois :**
   La commune doit pouvoir présenter, au centre de gestion, un tableau des effectifs et des emplois définissant les lignes directrices, les possibilités de création ou suppression de poste, les durées de travail, les grades… L'établissement de ce tableau simplifiera également la gestion du personnel. Le tableau des effectifs et des emplois doit être transmis au Centre de Gestion afin de définir les différents postes d'agents (et leur caractéristiques) au sein de la commune d'Obersaasheim, avec les possibilités de création ou suppression d'emploi

5. **Création de poste – Secrétaire générale de Mairie :**
   Le Maire informe le conseil, que pour les communes de moins 3500 habitants, nous sommes dans l'obligation de créer un poste nommé secrétaire général de Mairie. Les missions affectées à ce poste sont les mêmes que sous l'ancienne appellation.

6. **Création de 2 postes d'agent recenseur :**
   Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027, les deux agents recenseurs nommés sont Mesdames HILDWEIN Marie-Reine et PETITGENAY Catherine.

7. **SIVOS – modification des statuts :**
   Afin de simplifier la gestion administrative Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire aura en plus de la compétence de la vie scolaire, celle du périscolaire Préalis.

8. **Salle polyvalente – Location de la salle polyvalente aux associations extérieures :**

Tarifs applicables à compter du 01/09/2026	Associations Extérieures
Salle	40€/séance
Vestiaires/douches	20€
Caution des clés	100€

9. **Délibération « Fêtes et Cérémonies » - modifications :**
Monsieur le Maire propose une mise à jour du tableau des présents offerts lors des fêtes et cérémonies, notamment en ajoutant le bouquet de fleurs offert lors de la célébration des PACS.

10. **Divers**
- **Nous tenions à adresser nos remerciements à tous les participants de la journée citoyenne. Une année exceptionnelle où tous les ateliers prévus ont pu être réalisés et bien plus encore. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !**
- L'élection du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu et les élus sont : Amy GEBER (Maire Junior), Loris GODINHO (Adjoint Junior), Iris BLANCHAIS (Adjointe Junior), Marie MULLER, Mathilde ARNOULD, Luan GODINHO, Leya BRENDLE, Samuel BRAESCH, Aaron DUBS (Conseiller(e) Municipal(e) Junior).
Nous leur adressons nos félicitations et notre soutien dans leurs futurs projets.
- La location du Club House est ouverte aux habitants du village. Pour toutes demandes, merci de contacter Mme Christine FROMM.

Dates à retenir
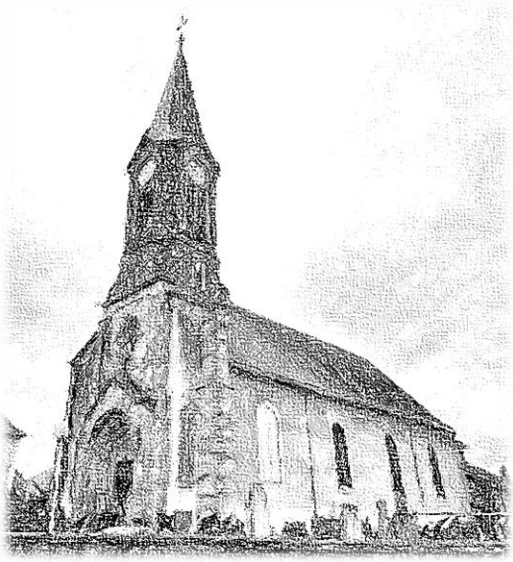
- 18 octobre : Repas paroissial organisé par le Conseil de Fabrique à la salle polyvalente.
- 22 octobre à 19h30 : Conseil Municipal
- 24 octobre à partir de 16h : Halloween Party organisée par l'Association des Parents d'Elèves à la salle des fêtes de Geiswasser.
- Vendredis 4,11 et 18 décembre : Ouverture des cases du calendrier de l'Avent devant la Mairie.
- 20 décembre : Marché de Noël d'Obersaasheim
- Du 11 au 15 juillet 2027 : Venue des habitants de Guérin et Romestaing dans le cadre du lien de l'amitié et du souvenir.